

ZOOM sur le Pôle Eau & Environnement

Edito



Le retour au sol des déchets verts est un véritable intérêt pour nos cultures. Il améliore la vie du sol, participe au développement de l'agroécologie, favorise l'économie circulaire, et bien d'autres avantages encore. Les agriculteurs l'ont bien compris et la Chambre d'agriculture les accompagne pour bénéficier de livraison de broyats de déchets verts des collectivités. Les premières livraisons ont eu lieu cet automne en Pays d'Aix ; collectivités et agriculteurs y trouvent leur compte. Nous devons travailler à pérenniser cette filière de proximité et s'assurer de la qualité irréprochable des broyats.

Nicolas SIAS, élu à la Chambre d'agriculture 13.

En bref...

Plan de relance Agricole : 1,2 milliard d'euros dédiés au volet transition agricole, alimentation et forêt pour préparer l'agriculture de demain

Ce plan dote une enveloppe de 346 millions d'euros pour l'accélération de la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français. Plusieurs mesures seront disponibles au niveau régional, on peut citer par exemple : « Plantons des haies », « un chèque pour un bilan carbone », « crédit d'impôt HVE ».

Votre contact : Claude BAURY : c.baur@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône

La Chambre d'agriculture s'est engagée à participer au Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône qui vise à l'amélioration de la qualité de l'air. De nombreux acteurs ont été associés au dispositif. On y retrouve les gestionnaires de l'aéroport, du port de Marseille, des infrastructures routières... et également la Chambre d'agriculture 13 qui représente la profession agricole. En effet, l'agriculture participe pour une certaine part, à la pollution de l'air. Tous ces acteurs se sont mis d'accord pour entreprendre des actions visant à réduire leur impact sur la qualité de l'air. Vous pouvez consulter ces actions sur le site de la DREAL :

www.paca.developpement-durable.gouv.fr/revision-du-ppa-des-bouches-du-rhone-a13024.html

Votre contact : Romain GATEAU : 06 33 11 58 28 - r.gateau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Chiffre clef

3 033

C'est le nombre d'auto-diagnostic GES réalisés sur le site jediagnostiquemaferme.com

Livraison de l'aire de lavage collective de la commune de Rousset



Nous sommes heureux de voir se concrétiser la construction de l'aire de lavage collective de Rousset, le chantier étant arrivé à son terme à la fin du mois de novembre. En effet, c'est un projet ambitieux qui résulte d'un travail de concertation entre la municipalité, les exploitants agricoles de la commune et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Cette aire de lavage collective est un outil moderne et très complet. Avec ses trois pistes de lavage, elle pourra accueillir une quarantaine de pulvérisateurs et dix machines à vendanger tout au long de l'année et 24h/24. Elle est équipée d'un procédé de traitement des produits phytosanitaires simple et innovant : le procédé Phytobarre©. Il utilise des bactéries photosynthétiques et l'évaporation naturelle. Ce système de traitement, facile d'utilisation et n'exigeant que peu d'entretien, ne produit aucun rejet liquide. Les seuls déchets sont les bâches des bassins à renouveler tous les dix ans. Le lavage des machines à vendanger sera facilité par une lance haut débit et les éléments solides (raisins, feuilles, sarments...) seront évacués vers une benne par un dégrilleur automatique. L'aire de lavage collective de Rousset va donc permettre non seulement de limiter fortement

la diffusion des produits phytosanitaires lors du rinçage des pulvérisateurs, mais également de réduire la consommation d'eau grâce aux outils de lavage de l'aire.

Enfin, il faut retenir que la gestion de cette infrastructure va être déléguée à une association d'utilisateurs. Pour cela, les agriculteurs de la commune ont dû créer une association. Ce défi a été relevé par un groupe dynamique d'exploitants. La Chambre d'agriculture et la commune les ont accompagnés dans leurs démarches parfois complexes, notamment lors de la rédaction du règlement intérieur et de la définition d'un budget estimatif de fonctionnement. La Chambre d'agriculture 13 espère poursuivre sa collaboration avec ces agriculteurs et la commune de Rousset lors de la première saison d'utilisation de l'aire en 2021.

Cet outil, pionnier dans la Région SUD PACA, va donc améliorer le confort et la sécurité de travail des exploitants agricoles tout en assurant la préservation des ressources en eau.



Votre contact : Romain GATEAU : 06 33 11 58 28
r.gateau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Utilisation de broyats de déchets verts

L'utilisation en proximité de broyats de déchets verts en agriculture se développe progressivement dans le département. Les caractéristiques des produits et les utilisations agricoles sont diverses selon les cultures et les périodes d'apports : granulométrie plus ou moins fine, compostage plus ou moins poussé, mélanges avec fumiers, paillages, enfouissement superficiel, enherbement...

Outre le programme ADAMOS sur la haute vallée de l'Arc, deux études complémentaires sont en cours dans le département :

Étude CIVAM, Chambre d'agriculture 13

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Pays d'Aix CT2, zone nord, a fait livrer 400 m³ de broyats de déchets verts, issus de ses déchetteries, au Domaine de Violaine à Venelles, pour du maraîchage et de la viticulture bios. Une partie a été mélangée avec du fumier de cheval. Rémy Van Den Bussche qui suit ces opérations, précise : « Deux entreprises d'élagage nous apportent du broyat fin et propre, à raison de 10 m³ par mois. Pour le maraîchage, ces broyats sont utilisés en paillage à raison de 120 t/ha ainsi que



pour faire du compost : 4 m³ de broyat mélangé avec 4 m³ de fumier arrosé puis couvert sous toile tissée. Je me suis servi de ce compost après 2 mois de compostage à raison de 60 t/ha sous mes serres. Mes cultures se portent bien ».



Étude GERES, UNEP, Chambre d'agriculture 13

En lien avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et Marseille CT1, des filières d'approvisionnements de broyats de déchets verts, issus de plateformes gérées par des élagueurs-paysagistes, se mettent en place pour les agriculteurs. Deux communes de part et d'autre de Marseille sont ciblées : Châteauneuf-Martigues et Cassis.

Ces plateformes devront respecter le règlement sanitaire départemental, faire l'objet de conventionnements appropriés pour une mise à disposition durable et locale de broyats végétaux de qualité, sans inertes plastiques, frais et composés, avec des analyses conformes à la norme NFU 44 051.

Votre contact : Rémy MOUTON : 06 89 07 19 82 - r.mouton@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

Renouveler mon certiphyto

Votre certiphyto arrive à échéance dans les prochains mois ? Il est donc temps de prendre rendez-vous avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour programmer son renouvellement. La Chambre d'agriculture est là pour vous aider à trouver la date et la modalité de renouvellement qui vous conviendra le mieux.

Session d'une journée : Les 7, 12, 14, 19, 21, 26, 28 janvier ; les 1, 4, 11, 16, 18 février et les 2, 4, 9, 11, 16, 18, 23 mars.

Je n'hésitez pas à prendre conseil auprès des conseillers de ma Chambre d'agriculture : Emmanuèle DAVIN-GEIL : 06 30 51 43 86 - e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➔ Découvrez l'ensemble de nos formations sur : www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former

Des prestations sur mesure

Plan d'épandage pour les caves particulières

La Chambre d'agriculture continue d'accompagner les caves particulières pour la réalisation de leur plan d'épandage. Ce document est obligatoire dès lors que votre exploitation viticole produit plus de 500 hectolitres par an. En effet, elle est alors soumise au régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). La Chambre d'agriculture vous propose une prestation pour le dimensionnement et la cartographie de votre plan d'épandage. Elle contient une analyse de l'aptitude de vos sols pour l'épandage, une étude de votre production d'effluents et enfin la rédaction du document de synthèse.

Votre contact : Romain GATEAU : 06 33 11 58 28 - r.gateau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➔ Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur www.facebook.com/agri13

Chambre d'agriculture 13. 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30).
www.chambre-agriculture13.fr



La certification vous assure la qualité de notre service.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.